

que peut-on en attendre, si premièrement on ne la délivre de ses liens ?

Les fonds tributaires, à chaque mutation de plusieurs espèces d'impôts, qui surpassent le vingtième de la valeur du fonds, sont d'une acquisition très-onéreuse ; c'est autant d'enlevé aux améliorations que projette toujours un nouvel acquéreur ; les fruits de ces fonds, chargés d'une ancienne dixme ecclésiastique, décimables & au-delà pour les besoins de l'Etat entre les mains du maître, portans en-sus, à la charge du cultivateur, une taille arbitraire qui surpasse les taxes du propriétaire, & qui s'accroît en proportion des travaux & de l'industrie de celui qui la paye, gênés d'ailleurs dans leur circulation par des compagnies armées, en paix comme en guerre, de droits exclusifs, restent à peu-près nuls pour le maître & le fermier : tous deux combattent pendant quelques années & succombent enfin, laissant les mêmes travaux, la même stérilité & le même événement à ceux qui leur succéderont ; l'héritage sorti d'une main impuissante, mal soutenu par la main foible qui le reprend, perd insensiblement ses forces, & périra enfin s'il n'est puissamment & promptement secouru. Cette destruction, qui ne frappe pas parce qu'elle ne s'opère que par gradations, porteroit enfin sur une autre espèce de biens, dont la jouissance commode consume, à titre d'hypothèque, les produits de la campagne ; si elle dépérit à un certain degré, ces fortunes partagent le danger ; le fond de l'hypothèque diminue ; les mutations deviennent rares, les méventes énormes, & les emplacements d'argent, destinés à former la rente constituée, difficiles & restreints.

Ainsi ceux qui cultivent la terre & ceux qui en paroissent le plus éloignés dépendent d'elle, &